

INVESTISSEMENT

Par : Francisco PIGNATTA

Francisco Augusto PIGNATTA, docteur en droit, Avocat inscrit au Barreau de Curitiba (Brésil), au Barreau de Lisbonne (Portugal) et intervenant au cabinet "DUCREY Avocats" (Paris),
francisco.pignatta@cabinet-ducrey.com

LA CONCESSION POUR LES AEROPORTS : UNE SOLUTION ENVISAGEABLE

Une proposition faite par des entreprises privées et reprise par l'*Associação Brasileira de Infraestrutura e Indústrias de Base (ABDIB)* est entre les mains du Gouvernement (journal « *Valor Econômico* » du 18/02/2009). Elle prévoit la concession aux entreprises privées de 15 aéroports (aujourd'hui administrés par l'Infraero – entreprise d'État) pour une période de 15 ans.

Les 15 aéroports choisis sont aujourd'hui considérés comme lucratifs par des spécialistes. Les obligations du concessionnaire sont celles liées à l'opération, au maintien et à l'investissement.

Grâce aux recettes obtenues par le biais de ces concessions, l'Infraero pourra investir dans les 52 autres aéroports du pays.

Afin de résoudre le problème de l'infrastructure dans le secteur aérien, le BNDES (Banco Nacional de Desenvolvimento) réalise des appels d'offres pour la présentation d'un plan de restructuration dudit secteur. Rappelons que cinq années nous séparent de l'organisation de la Coupe du Monde de la FIFA de 2014. Résoudre ce problème devient alors urgent !

Francisco PIGNATTA